



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-216

PUBLIÉ LE 21 MARS 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor /

75-2022-01-04-00012 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6174-10 du Code de la santé publique (10 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2022-01-04-00012

Arrêté de délégation de signature pris au titre de
l'article R.6174-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur modifié n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté n°75-2021-04-19-00006 du 19 avril 2021 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR-LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et Directrice par intérim des Affaires Médicales et de la Stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et directeur en charge des Affaires générales à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Malika TAHLAITI**, Coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).
- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.

- **Madame Sandrine BERNARD**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Jean François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites Dupuytren et Georges Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau, et à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Magali THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement **de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources

3/10

Humaines et de **Madame Magali THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Céline SANLOUP**, chargée de mission administrative à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- En cas d'empêchement de **Mme Céline SANLOUP** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Manuella LATOURNARD**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor et Albert-Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Mme Céline SANLOUP et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé ;

- En cas d'empêchement de **Mme Céline SANLOUP** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Adeline SAUVAGE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor et Albert-Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Mme Céline SANLOUP et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé ;

- **Madame Adeline SAUVAGE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor et Albert-Chenevier tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé ;

- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- En cas d'empêchement de **Mme Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor et Albert-Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion BELOT et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé ;

- **Madame Pierrette LORENTE**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- En cas d'empêchement de **Mme Pierrette LORENTE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Mélanie BRAULT**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour le site Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Mme Pierrette LORENTE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé ;

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières

4/10

correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- En cas d'empêchement de **Mme Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Mme Yamina FELOUAH et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé ;

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et Directrice par intérim des Affaires Médicales et Stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina LOPEZ et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice par intérim des Affaires Médicales et Stratégie (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et directeur en charge des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Fabien GOURDON et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur en charge des Affaires générales et de **Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence NOURRAIN**, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Fabien GOURDON et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Fabien GOURDON et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Alice VEYRIE** Directrice Adjointe des Finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame **Camille COTIS** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer

5/10

tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille COTIS** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Camille COTIS**, directrice chargée des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Nicolas VILLAUME**, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Guillaume SANCHEZ**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Serge MAGNAC**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Dupuytren et pour le site Georges-Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Madame Malika TAHLAITI**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Malika TAHLAITI et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sylvie JACQUIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Malika TAHLAITI et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E et H de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ, directrice du site Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabrina LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabrina LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert-Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, directeur du site Emile-Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,

En cas d'empêchement de Madame Emilie LEGEARD, directrice des sites Dupuytren et Georges Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges Clemenceau
- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges Clemenceau
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour

lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges Clemenceau

- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges Clemenceau
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU

Camille COTIS, Directrice des Finances et de la Recherche
Fabien GOURDON, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur des Affaires générales
Sabrina LOPEZ, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor
Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines
Catherine SORIN, Directrice des soins
Malika TAHLAITI, Coordinatrice générale des soins
Magali THOMAS, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Alice VEYRIE, Directrice adjointe des Finances et de la Recherche

Sites Albert-Chenevier et Henri-Mondor :

Marion BELOT, Attachée d'administration hospitalière
Nathalie BOUZAT, Attachée d'administration hospitalière
Frédéric GATIBELZA, Attaché d'administration hospitalière
Jocelyne JOUCHTER, Ingénieure Hospitalier
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Cécile MAURICE, Attachée d'administration hospitalière
Julia PIERRUGUES, Attachée d'administration hospitalière
Mathieu PROTEAU, Ingénieur hospitalier
Ahmed RAOUI, mentionné sur l'arrêté fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie ROGER, Technicien supérieur hospitalier
Clémence ROUSSELLE, Attachée d'administration hospitalière

Site Emile-Roux :

Jean-François BESSET, Directeur du site Emile-Roux
Delphine FICHON, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Sylvie JACQUIN, Directrice des soins
Patrice LAVENU, Technicien supérieur hospitalier
Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital exerçant au siège de l'APHP
Pierrette LORENTE, Attachée d'administration hospitalière
Catherine MORVAN, Adjoint des cadres hospitaliers
Laurence NOURRAIN, Responsable Usagers, Risques et Qualité
Hélène VIDAL, Directrice d'hôpital en détachement

Site Dupuytren :

Jacqueline ANASTASE, Cadre de Santé
Sandrine BERNARD, Adjoint des cadres Hospitaliers
Huguette BIAS, Adjoint des cadres Hospitaliers
Christiane L'ETANG, Technicien supérieur hospitalier
Emilie LEGEARD, Directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau
Nathalie PAYET MACQUET, Responsable des services économiques
Joelle MARGUERY, Adjoint des cadres Hospitaliers
Thierry MERCIER, Cadre de santé

Site Georges-Clemenceau :

Fanny BROCARD, Adjoint administratif hospitalier

Yamina FELOUAH, Attachée d'administration hospitalière

Sandra FRISCH, Adjointe au directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

Florence GRANGEARD, Adjoint des cadres hospitaliers

Mirelle GOULAC'H, Adjoint des cadres hospitaliers

Fabienne PIGEARD, Faisant Fonction de Cadre supérieur de santé

Philippe VASSEUR, Directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau

ARTICLE 7 : L'arrêté n°75-2021-10-24-00001 du 24 octobre 2021 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La Directrice du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 4 janvier 2022

La Directrice du GHU APHP.

Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

SIGNÉ

Edith BENMANSOUR